



## L'UNSA-Ferroviaire revendique un accord protecteur pour les agents SUGE

Paris, le 7 mai 2021

La Direction de la Sûreté a présenté aux organisations syndicales un **projet** de texte unilatéral permettant d'étendre la couverture des agents de la SUGE. Après analyse, ce texte reprend un certain nombre de propositions que **l'UNSA-Ferroviaire** a fait en 2018.

**Cependant, l'UNSA-Ferroviaire, comme en 2018, demande à la Direction de la Sûreté de mettre en place un cycle de négociations pour tendre à un accord agression spécifique pour les agents de la SUGE. Il est essentiel d'ouvrir des droits nouveaux à ces agents pour qu'ils puissent exercer leur métier sereinement.**

Conformément à la revendication de **l'UNSA-Ferroviaire**, **le Directeur de la Sûreté propose d'ouvrir l'accord agression pour un agent blessé avec ou sans tiers identifié.**

L'accord agression fait partie de la phase 3 du plan RH de la Direction de la Sûreté. Après l'échec concernant la phase 2 (rémunération), **l'UNSA-Ferroviaire** demande à la Direction de la Sûreté de s'engager dans de réelles négociations pour envoyer un message fort aux agents. Ces derniers doivent être protégés comme il se doit, avec un accord agression de qualité.

**L'UNSA-Ferroviaire demande un accord sur ce sujet éminemment dimensionnant pour l'accompagnement des agents de la surveillance générale.**

### CONTACT

Frédéric FOURNIER [fournier.n@unsa-ferroviaire.org](mailto:fournier.n@unsa-ferroviaire.org)  
Nicolas CALONNE [calonne.n@unsa-ferroviaire.org](mailto:calonne.n@unsa-ferroviaire.org)  
David TROUCHOT [trouchot.d@unsa-ferroviaire.org](mailto:trouchot.d@unsa-ferroviaire.org)